

Rapport d'activité 2008

Evoluer

vers le maintien
à domicile



FSASD 
Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République et canton de Genève

Sommaire

Message du président	4
Message du directeur général	5
Faits marquants	6
Prestations en chiffres	10
Activités dans les équipes	18
Gestion du personnel	20
Rapport du conseil de fondation	23
Finances	24
Commentaires sur les comptes	26
Bilan au 31 décembre 2008	28
Compte de fonctionnement 2008	30
Tableau des flux de trésorerie	32
Annexe aux comptes 2008	34
Rapport de l'organe de contrôle	54
Organisation	56
Abréviations	58

Message du président



Une année de transition pour anticiper l'avenir

L'adoption, le 26 juin 2008, de la nouvelle loi K 1 06 sur le réseau de soins et le maintien à domicile par le Grand Conseil représente un événement majeur pour la FSASD. En effet, cette loi va orienter et rythmer l'évolution du maintien à domicile dans le réseau de soins genevois durant les prochaines années.

Les principales évolutions suivantes y sont introduites :

- **la notion de réseau de soins**, qui consiste à établir entre les organisations des liens fonctionnels et formels, tout en préservant leur autonomie. La mise en place de ce réseau permettra plus d'efficacité au niveau des utilisateurs et des ressources, plus de transparence pour les patients et un plus grand respect de la trajectoire de vie.
- **le processus d'accès aux soins**, qui se compose de deux phases, l'évaluation puis l'orientation. L'organisation de ce programme est confiée à la FSASD qui intégrera, début 2009, une nouvelle direction y relative.
- **le développement des structures intermédiaires**, qui intègre une palette de moyens complétant les prestations des immeubles avec encadrement. Là également, une direction sera créée afin de travailler à la définition, à l'organisation et au développement des structures intermédiaires.
- **la reconnaissance formelle du rôle des familles et des proches**. La loi encourage leur participation et leur soutien au travers du réseau de soins par des mesures de répit, d'accompagnement et des conseils pour favoriser le maintien à domicile.

La fondation, par ses réflexions et propositions, est engagée dans l'évolution législative récente et l'a défendue lors de son audition par la Commission de la santé du Grand Conseil. L'adoption de la loi, à l'unanimité, constitue une marque de confiance des citoyens genevois envers son action et sa légitimité s'en trouve ainsi renforcée.

Durant tout le second semestre, la FSASD a été associée aux réflexions qui ont débuté pour élaborer les règlements d'application et les projets permettant la mise en place concrète de cette loi courant 2009.

Parallèlement, il faut signaler que deux autres projets de loi concernant la FSASD ont été approuvés par le Grand Conseil en 2008 : ceux sur le financement de l'informatique et sur le contrat de prestations passé avec le DES. Je saisis cette occasion pour saluer et remercier les autorités politiques et législatives qui, année après année, soutiennent l'action du maintien à domicile par l'entremise de la FSASD.

La fondation a démontré sa capacité à faire face à des défis d'importance pour tenir son rôle de pilier du maintien à domicile genevois. Tout ceci ne serait pas possible sans la motivation et l'implication de tous ses collaborateurs. Anticipation et maîtrise du changement sont les notions clés qui jalonnent notre action auprès du client.

A tous les collaborateurs, j'adresse mes vives félicitations et mes remerciements pour tous les efforts déployés et pour le travail accompli. Je vous assure du plein soutien du conseil de fondation et vous réitère sa confiance et la mienne pour poursuivre ensemble la mission qui nous a été confiée : contribuer au maintien à domicile de qualité de la population genevoise.

Jacques Perrot
Président

Message du directeur général



A l'écoute de nos clients

Dans le nouveau contexte législatif décrit par le président et afin de toujours mieux répondre aux besoins de la population et d'optimiser l'efficacité des prestations, la FSASD a lancé plusieurs projets d'importance :

- **le projet d'évolution de l'organisation**, qui vise à décentraliser le management dans l'optique de renforcer la proximité avec l'activité quotidienne de la FSASD auprès de ses clients. L'analyse en continu et les réponses au plus proche des besoins des professionnels et des clients seront ainsi favorisées.
- **le projet d'informatisation nomade des métiers**, qui vise à doter tous les professionnels d'une application informatique et d'un outil mobile leur permettant de consacrer davantage de temps auprès du client tout en réduisant la charge administrative.
- **un accompagnement du changement pour ses collaborateurs**, afin de les préparer à faire face aux évolutions induites par les deux projets cités, ainsi que la poursuite du déploiement de la mobilité.

La nouvelle loi introduit la notion de prise en charge globale des patients, y compris dans les aspects d'accompagnement social et d'appui administratif. Ces nouvelles tâches dévolues à la fondation nécessiteront tout d'abord de documenter clairement ces prestations qui viendront compléter l'offre de la FSASD, ensuite de déterminer les professionnels concernés et de les former en conséquence, pour finir par les intégrer dans les équipes pluridisciplinaires.

D'ores et déjà, un défi d'importance a été relevé : diminuer au maximum le tournus du nombre d'intervenants auprès des clients, la continuité de leur prise en charge constituant un objectif majeur de qualité. Un effort conséquent a été porté sur la recherche et la mise en œuvre de solutions efficaces pour améliorer cette source de mécontentement et de fait, mieux servir la clientèle.

Il est utile de rappeler que, fondamentalement, tout changement d'ordre législatif ou organisationnel ainsi que toute l'activité de la fondation tendent vers un seul but : la qualité des prestations et la satisfaction des clients. Dans cette perspective, une charte qualité client a été validée cette année, ainsi qu'un poste dédié à la qualité, et quatre bureaux qualité sont opérationnels dans les quatre zones.

Enfin, la FSASD a poursuivi sa politique en faveur du développement durable. La mise en place du plan de mobilité ne représente pas seulement une nouvelle ressource pour la fondation, elle permet aussi d'asseoir le rôle que doit tenir la FSASD dans le respect des principes de développement durable.

A l'aube de son dixième anniversaire, la FSASD est ainsi riche de son action passée et forte des perspectives d'évolution qui s'offrent à elle. Je félicite chacune et chacun pour l'engagement et le sérieux dont il a fait preuve durant toute cette année. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs trouvent ici toute ma reconnaissance et mes vœux de réussite pour l'année à venir.

Michel Mansey
Directeur général

« J'aimerais vous remercier chaleureusement d'avoir répondu dans l'urgence à notre demande d'accompagnement, tout a été parfaitement organisé et Mme X s'est endormie paisiblement chez elle (...) comme elle le souhaitait. (...) Dans des circonstances délicates comme celles qui ont prévalu pour ce maintien à domicile, il est particulièrement réconfortant de pouvoir compter sur une structure de soins aussi efficace. »

Témoignage d'un médecin

Faits marquants

2008 fut une année de transition pour la FSASD, mais de transition active synonyme de construction. Le contexte législatif en évolution a nécessité le lancement de projets d'envergure visant à toujours mieux répondre aux besoins des clients.

Une réponse optimisée aux besoins de la population

De nombreux projets ont été poursuivis ou initiés avec le souci toujours prioritaire d'augmenter la satisfaction du client et de développer l'efficacité des prestations :

- Un **référentiel client**, visant une production harmonisée des données administratives clientèle FSASD, va être développé. Cette application, intégrant et développant l'application MobiRAI, doit permettre de rendre autonome la fondation dans la gestion de son propre système d'information. L'enjeu majeur est la mise à disposition d'une application unique garantissant une prise en charge la plus adéquate et la plus précise possible.
- Afin de permettre l'analyse la plus juste des besoins de chaque client, l'ensemble des équipes des UAS est formé aux outils cliniques RAI et à la MRP. Un **recueil de données standardisées**, intitulé MDS, permet l'évaluation de l'état du client, tant du point de vue clinique que social ou environnemental.
- Le déploiement du RAI s'accompagne d'une évolution des pratiques professionnelles, notamment dans la saisie des données qui s'effectue sur un outil mobile. Cet outil permet une consultation et la saisie des données métiers au plus près de l'activité. En diminuant le temps dédié à l'administratif, il augmente le temps à disposition des clients et permet ainsi de mieux répondre à leurs attentes en matière de prestations.

Pour implémenter ce **projet d'informatique nomade métiers** (INM), un processus d'appel d'offres Marché public a été mené à bien en vue de l'acquisition d'un progiciel et d'un nouvel outil qui améliorera le service à la clientèle, tout en renforçant l'ergonomie et le confort d'utilisation des professionnels. Un pilote sera mis en place en 2009 et le déploiement complet devra se terminer fin 2010.

- 2008 a vu le déploiement du **plan de mobilité** s'étendre sur les communes du Grand-Saconnex et de Meyrin. Les moyens mis en place permettent des déplacements respectueux de l'environnement, des gains de temps sur les trajets avec comme résultat davantage de temps passé auprès des clients. Ces différents facteurs contribuent à la qualité des prestations tout en veillant à la santé des collaborateurs.
- La direction générale a souhaité soutenir le déploiement du plan de mobilité par une **action de prévention du surpoids** et la promotion d'une activité physique et d'une alimentation saine. L'étude clinique et la formation ad hoc débutées en 2007 ont été pleinement déployées puisque près de 130 professionnels ont suivi les ateliers didactiques.

Qualité globale et satisfaction du client

Avec le souci permanent de tendre vers une qualité globale des activités, plusieurs réalisations ont participé cette année à la diffusion d'une culture qualité :

- Parmi les indicateurs de qualité, le nombre d'intervenants différents par client est, depuis 2008, mesuré par type de prestation et type de client. Ce tableau de bord permet de suivre en direct **l'évolution du nombre d'intervenants** pour une meilleure continuité de la prise en charge du client. Une étude auprès de la clientèle permettant d'identifier des paliers d'amélioration à atteindre par les équipes et une procédure fixant les principes de planification des clients complètent la palette de mesures mises en place pour résoudre ce problème, sujet de mécontentement récurrent des clients.
- Une **charte qualité** à l'usage du client a vu le jour et sera diffusée en 2009.
- La création d'un **bureau qualité** par zone permet de centraliser les informations relatives aux plaintes clients et partenaires, aux incidents et aux faits graves et d'émettre des recommandations aux directions concernées. Ces bureaux qualité constituent un maillon important de la mise en place de la nouvelle organisation décentralisée.

- Les **spécialistes clinique**, qui appuient les équipes lors d'interventions de typologies variées, touchent désormais aussi bien le monde de la santé que celui de l'aide et du social. La commission des pratiques professionnelles constitue une référence pour l'ensemble des professionnels en définissant les modalités de la mise en œuvre des prestations et en surveillant leur mise en application.
- Une **plaquette** a été élaborée **avec le 144** et distribuée à l'ensemble des collaborateurs de la fondation afin de renforcer la sensibilisation des professionnels aux gestes qui sauvent.
- Tous les immeubles avec encadrement sont équipés de systèmes d'appel à l'aide récents destinés à renforcer la sécurité de chaque locataire. Pour la prise en charge des locataires souffrant de troubles comportementaux ou psychosociaux, un recours systématique au groupe conseil des pratiques professionnelles a été décidé. Des **micro-équipes d'aide et de soins** ont de plus été mises en place **au sein des immeubles**.



Développement du réseau

La prise en compte globale des besoins des clients nécessite une collaboration étroite entre les différents partenaires du réseau qui se matérialise au travers de nombreux projets :

- La prestation pilote « autour d'une table » visant à inciter les personnes âgées à prendre leur déjeuner à l'extérieur se développe avec succès. En 2008, la prestation a été déployée sur quatre nouveaux secteurs : Champel, Jonction, Meyrin et Veyrier.
- En octobre, une **conférence de presse** a été organisée à l'initiative du DES pour dresser le bilan des quatre premières années d'activité de l'**UMUS**. Près de 800 demandes d'intervention annuelles attestent de la nécessité d'une telle structure au sein de l'aide sociale d'urgence genevoise. Une excellente collaboration règne entre tous les partenaires impliqués.
- Les transformations intervenues dans le domaine du social et de la santé au niveau fédéral ont poussé les associations professionnelles et les employeurs à constituer des organisations du monde du travail appelée OrTra. Celle de Genève a finalement vu le jour sous l'appellation « **OrTra santé social Genève** » et bien entendu, la fondation y est représentée par des membres de la DPP.
- La **FRBT**, sous la présidence du responsable des services généraux de la fondation, a subi une complète et **profonde réorganisation** pour séparer les activités opérationnelles des activités de veille. Elle pourra ainsi se concentrer sur son projet originel en lien avec la veille technologique.
- Une des vice-présidences du **comité central de l'ASSASD** est assurée depuis le mois de mai 2008 par le secrétaire général de la fondation. Il participe à de nombreux travaux, notamment l'organisation du congrès 2010 à Bienne.

Accompagnement des professionnels

Les défis qui attendent la FSASD auront des incidences sur l'organisation des équipes et les pratiques des professionnels. La mise sur pied d'un plan d'accompagnement au changement doit permettre des améliorations dans des domaines comme la communication entre la direction et les collaborateurs, le développement d'une formation ciblée ainsi que la coordination des pratiques. Tout d'abord destiné plus spécifiquement au plan mobilité et au projet INM, la direction souhaite élargir ce plan afin de mieux répondre aux préoccupations de chacun dans le cadre des nouvelles orientations de la fondation.

Organisation centrée autour du client

Des projets majeurs ont été mis en œuvre, permettant de fonder l'action de la FSASD dans la perspective de la mise en vigueur de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile :

- Le projet d'évolution de la FSASD, associé au nouveau protocole horaire, permet de travailler concrètement sur l'évolution des équipes tout en combinant avec des projets en cours, comme la mobilité et les programmes d'intervention.
- Un comité de pilotage spécifique (Tarmac) a été instauré pour conduire l'ensemble des travaux liés à ces projets, avec l'objectif d'offrir au client un service amélioré et efficace.
- Le recrutement d'une nouvelle direction des structures intermédiaires a été approuvé par le conseil de fondation afin de réaliser les objectifs ambitieux en la matière. Son activité principale sera le développement, le suivi et la gestion des structures intermédiaires en collaboration avec les partenaires de la FSASD, tout en garantissant des prestations efficaces et de qualité.
- Une direction du programme d'orientation dans le réseau de soins sera recrutée afin de mettre en œuvre cette nouvelle mission que le DES a souhaité attribuer à la FSASD, selon des modalités encore à déterminer par un groupe de travail ad hoc placé sous l'égide de la DGCASSRS et réunissant les principaux partenaires.

Contexte législatif en évolution

Toujours avec la légitimité de mieux servir le client, l'aide et les soins à domicile ont été au centre des débats législatifs cette année avec la convergence de plusieurs projets de loi :

- La présentation et la défense des projets de loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, l'investissement informatique à 5 ans et le contrat de prestations ont demandé une implication considérable de tous les professionnels concernés.
- Ce travail est récompensé puisque tous les projets de loi ont été adoptés par le Parlement genevois : en février pour l'investissement informatique, en juin pour le réseau de soins et le maintien à domicile et en décembre pour le contrat de prestations.
- La votation de ces trois lois tend à souligner l'engagement du président du DES pour le maintien à domicile et le crédit dont bénéficient l'aide et les soins à domicile auprès des politiques et des élus du peuple, qu'il convient de saluer et de remercier à leur juste valeur.

« Je vous remercie chaleureusement pour votre attitude, qui met clairement le client au centre des préoccupations, ce qui est normal et doit être le cas, quand on travaille dans le social. Maintenant, je peux dire que je suis satisfaite des services de votre Cass, et espère que vous garderez le cap. »

Témoignage d'une cliente

Prestations en chiffres

Les demandes de prises en charge sont de plus en plus précoces et interviennent souvent le vendredi soir. Ces deux tendances nécessitent une planification irréprochable et une grande souplesse au niveau des professionnels.

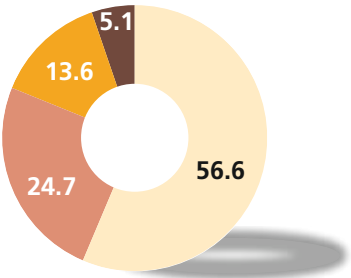
En 2008, la FSASD a dispensé ses prestations à 16'447 clients, contre 16'168 en 2007, soit une augmentation de 1.7%, tout en sachant que la population genevoise a augmenté de 1.3% durant la même période. On peut observer les évolutions suivantes par prestation :

- 4'161 clients ont bénéficié de prestations de repas, soit 2.59% de plus qu'en 2007 (4'056).
- 3'937 clients ont bénéficié de prestations de sécurité, soit 2.42% de plus qu'en 2007 (3'844).
- 10'514 clients ont bénéficié de prestations de soins, soit 0.79% de plus qu'en 2007 (10'432).
- 8'777 clients ont bénéficié de prestations d'aide, soit 0.30% de moins qu'en 2007 (8'803).

Nombre de clients par type de prestations

Prestations		Clients			
Nombre	Type	Nombre	% total	Total	% 2008
1 prestation	Aide	3'199	19.45	9'314	56.6
	Soins	4'228	25.71		
	Repas	934	5.68		
	Sécurité	953	5.79		
2 prestations	A + S	2'090	12.71	4'057	24.7
	A + R	363	2.21		
	A + Sé	273	1.66		
	S + R	631	3.84		
	S + Sé	557	3.39		
	R + S	143	0.87		
3 prestations	A + S + R	1'153	7.01	2'234	13.6
	A + S + Sé	761	4.63		
	A + R + Sé	68	0.41		
	S + R + Sé	252	1.53		
4 prestations	A + S + R + Sé	842	5.12	842	5.1
Total		16'447	100.00	16'447	100.0

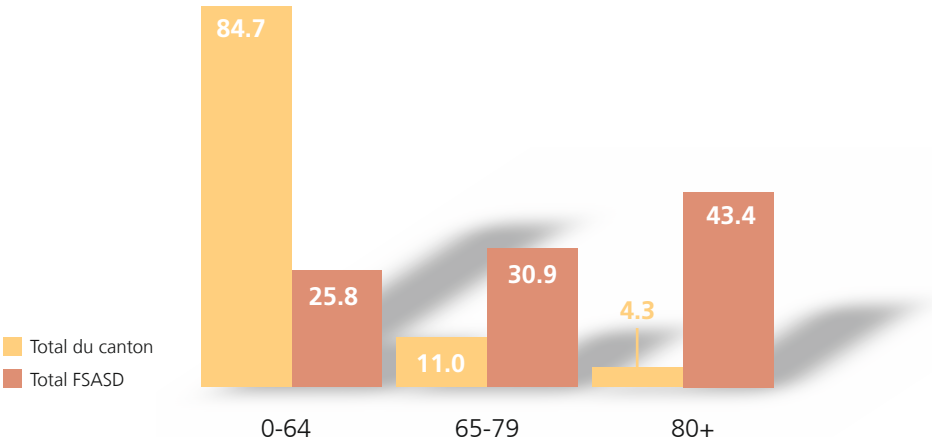
A = aide (L'aide comprend l'aide pratique et l'aide à la famille.)
S = soins (Les soins comprennent les soins infirmiers, les soins de base et l'ergothérapie.)
R = repas
Sé = sécurité



Répartition de l'âge des clients (en %) par type de prestation

Groupe d'âge	Clients	Prestations				
	Total du canton*	Aide	Soins°	Repas	Sécurité	Total FSASD°°
0 - 59 ans	84.7	22.8	17.9	7.5	2.8	25.8
60 - 64 ans		6.0	5.5	4.3	2.0	
65 - 69 ans	11.0	6.9	6.5	6.4	3.3	30.9
70 - 74 ans		9.7	9.9	9.4	5.9	
75 - 79 ans		14.8	14.4	15.6	14.0	
80 - 84 ans	4.3	17.8	19.0	23.6	25.1	43.3
85 - 89 ans		14.0	15.7	21.4	27.8	
90 - 99 ans		7.9	9.2	11.6	18.4	
100 ans et plus		0.1	1.9	0.2	0.7	
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

* Total des habitants au 31.12.2008 (OCSTAT).
° Les soins comprennent les soins infirmiers, les soins de base et l'ergothérapie.
°° La colonne « total FSASD » ne correspond pas à l'addition des pourcentages des 4 prestations, certains clients bénéficiant de plus d'une prestation.



Les clients de plus de 80 ans représentent 43.4% de la clientèle suivie par la FSASD en 2008 (45.5% en 2007). Le nombre de clients en âge AVS se maintient à 74.2% en 2008, comme en 2007. Les personnes au bénéfice de l'AI sont en baisse (7.2%) par rapport à 2007 (8.6%), tout comme les bénéficiaires du service des prestations complémentaires (SPC), en légère diminution par rapport à 2007 (29.8% en 2008 contre 30.4% en 2007).

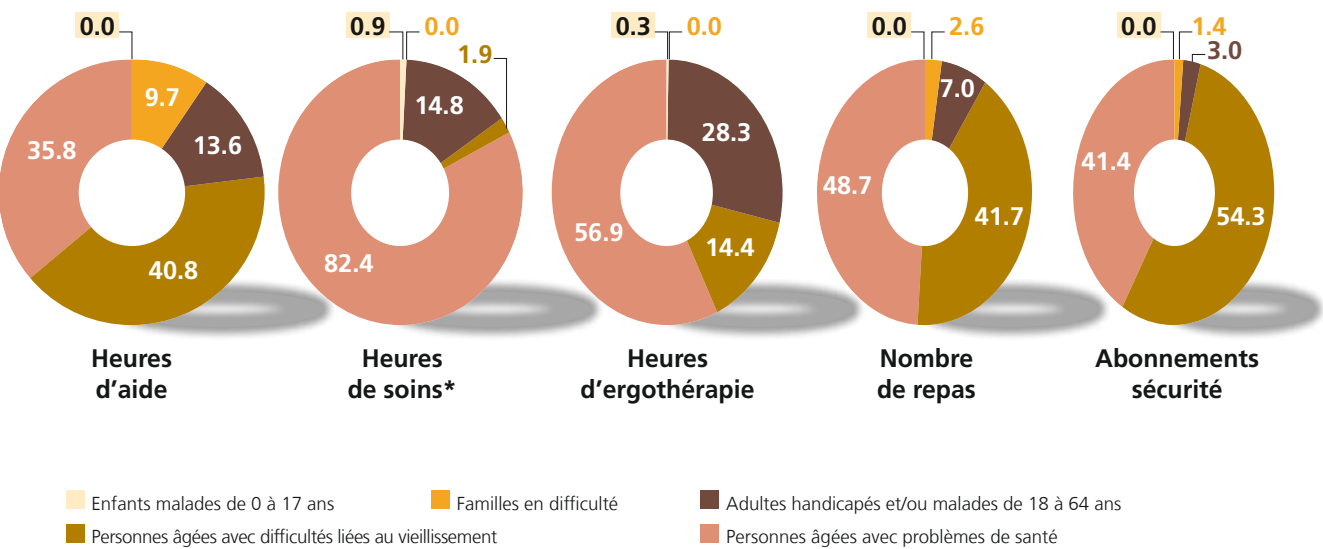
Evolution du nombre de clients par profil de clientèle

Afin de mieux répondre aux besoins des clients, une étude a analysé les profils de clientèle et la nature des prestations nécessaires. Les résultats ont permis de définir cinq profils et ainsi d’affiner la corrélation entre les besoins requis des clients et les qualifications et compétences des collaborateurs.

Profils de clientèle	2007	2008	Variation
Enfants malades de 0 à 17 ans	477	438	-8.2%
Familles en difficulté	1'570	1'575	+0.3%
Adultes handicapés et/ou malades de 18 à 64 ans	2'529	2'622	+3.7%
Personnes âgées avec difficultés liées au vieillissement	9'215	9'178	-0.4%
Personnes âgées avec problèmes de santé	6'960	7'129	+2.4%
Total	16'168	16'447	+1.7%

Le nombre de clients ne correspond pas à la somme du nombre de clients par profil, un client pouvant changer de profil durant l’année, selon l’amélioration ou la péjoration de son état de santé. A noter que le profil des adultes handicapés et/ou malades augmente sensiblement (+3.7%), ainsi que celui concernant les personnes âgées.

Répartition des prestations réalisées par profil de clientèle



* Les soins comprennent les soins infirmiers et les soins de base.

Nombre de prestations réalisées par secteur socio-sanitaire

N°	Centres Nom	Total hab. du secteur*	aide	soins°	Heures ergothérapie	Nombre repas	Abon. sécurité
1	Versoix	20'908	9'356	12'424	156	13'455	102
2	Grand-Saconnex	14'387	7'086	13'860	286	13'449	96
3 5	Meyrin/Mandement	25'955	16'581	18'936	220	19'219	152
4	Vernier	32'515	40'654	31'238	314	28'617	241
6	Bernex	21'131	8'602	13'472	92	12'496	103
7	Plan-les-Ouates	14'779	6'845	9'142	133	7'428	82
8	Onex	17'348	19'786	18'130	277	16'409	134
9	Lancy	27'889	24'998	25'402	399	25'503	234
10	Carouge	19'525	20'118	23'263	191	16'194	178
11	Veyrier	11'934	3'989	8'477	115	8'803	70
12	Trois-Chêne	31'588	29'891	35'297	481	32'009	308
13	Vésenaz	27'412	8'085	19'589	139	13'216	188
14	Pâquis	18'940	17'566	16'904	161	15'091	143
15	Grottes	20'843	23'953	27'257	143	23'116	220
16	Petit-Saconnex/Servette	28'612	38'511	31'755	296	37'343	352
17 18	St-Jean/Charmilles	24'327	36'785	24'663	448	20'965	249
19	Jonction	15'226	28'667	18'559	205	19'763	155
20	Plainpalais	29'142	29'517	28'744	281	31'749	276
21	Champel	23'644	16'399	26'799	398	26'846	359
22	Eaux-Vives	27'334	37'517	30'377	273	32'823	295
Total 2008		453'439	424'905	434'285	5'006	414'494	3'937
Total 2007		447'584	428'103	403'855	5'285	402'698	3'844
Variation en unité		5'855	-3'198	30'431	-279	11'796	93
Variation en %		+1.31	-0.75	+7.54	-5.28	+2.93	+2.42

* Total des habitants au 31.12.2008 (OCSTAT)

° Les soins comprennent les soins infirmiers et les soins de base.

Le nombre total de prestations dispensées en 2008, tout type confondu, augmente encore par rapport à 2007 (+3.3%), mais cette tendance observée depuis quelques années s’amenuise.

Les prestations de soins font toujours l’objet de l’augmentation la plus significative.

Le détail par prestation permet de mettre en avant les évolutions suivantes entre 2007 et 2008 :

- l’augmentation du nombre d’heures de soins, comprenant les soins de base et les soins infirmiers, de 7.54%
- l’augmentation du nombre de repas livrés de 2.93%
- l’augmentation du nombre d’abonnements de sécurité de 2.42%
- la légère baisse du nombre d’heures d’aide de 0.75%
- la diminution du nombre d’heures d’ergothérapie de 5.28%.

La LAD (ligne d'accueil des demandes)

Le 022 420 20 20 a traité
Appels LAD 90'177 appels

Demandes de prestations 11'245 dont
56.79% provenaient des HUG
15.92% du client ou de son entourage

Les appels traités par la LAD ont augmenté de 4.7% par rapport à 2007. A noter encore que les appels de nuit, soit entre 20h et 7h, représentent 8% des appels.

Repas livrés à domicile

	Clients		en nombre	Variation en %
	2007	2008		
Personnes servies	4'056	4'161	+105	+2.59
Total repas livrés	402'698	414'494	+11'796	+2.93

Les augmentations conjointes de repas et de clients s'expliquent notamment par une diminution de la durée d'hospitalisation et des retours à domicile nécessitant un encadrement important. Le service intervient davantage auprès d'une population jeune, le temps d'une convalescence à domicile.

Abonnements aux systèmes de sécurité

	Clients		en nombre	Variation en %
	2007	2008		
Clients sécurité	3'844	3'937	+93	+2.42
Signalisations lumineuses	120	130	+10	+8.30

Remarque: un client peut bénéficier de plusieurs prestations (par exemple: 1 installation d'un appareil de sécurité et 1 installation lumineuse).

L'activité HAD / RUMS (hospitalisation à domicile / relais des urgences médico-sociales)

Concernant l'activité des infirmières HAD, on peut noter une augmentation de 2% entre 2007 et 2008. Les visites effectuées par les infirmières ont augmenté de 21%. Du côté du RUMS, la tendance est similaire, puisque l'on peut observer une augmentation du nombre de visites de 21.5% entre 2007 et 2008.

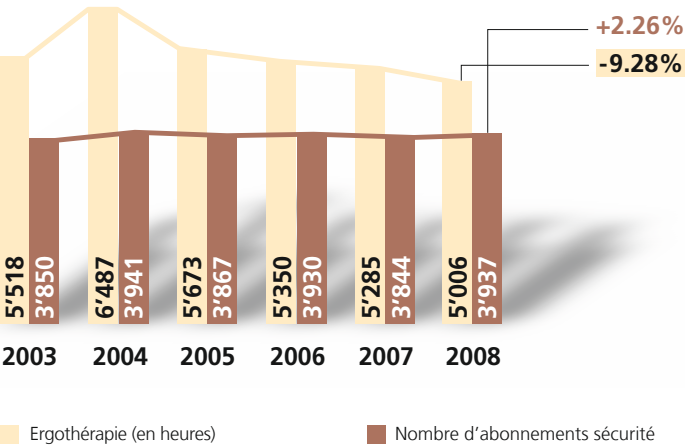
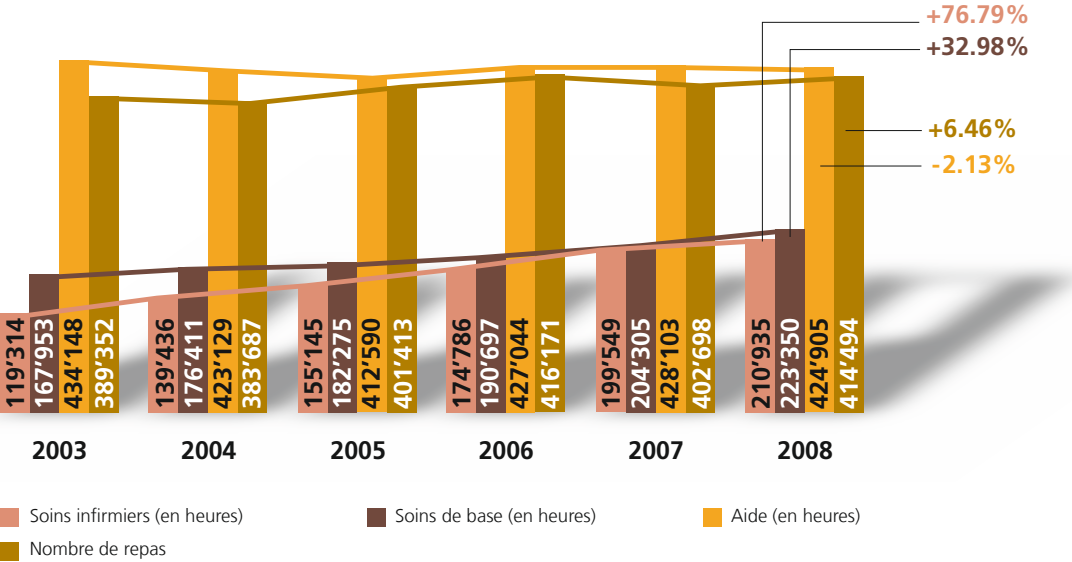
Immeubles avec encadrement pour personnes âgées

Immeubles	Nombre d'appartements	Nombre de locataires
Ansermet (Jonction)	70	75
Arc en Ville (Genève-Plainpalais)	42	43
Arénières (Jonction)	23	27
Avanchets (Vernier)	110	114
Bernex / Saule	83	98
Carouge-centre	27	27
Champs-Fréchets (Meyrin)	69	82
Chapelly (Thônex)	56	59
Chêne-Bourg	24	28
Chevillarde (Chêne-Bougeries)	68	69
Florimontaine (Petit-Lancy)	38	43
Franchises (Genève-Charmilles)	162	176
Jumelles (Thônex)	54	53
Lignon (Vernier)	142	156
Onex	135	139
Palettes (Grand-Lancy)	26	28
Reposa (Genève-Charmilles)	43	42
Rasses (Veyrier)	30	32
Libellules (Vernier)	55	34
Total	1'257	1'325

A fin décembre, 14 immeubles avaient un taux d'occupation de 100%, soit 2 de plus qu'en 2007. Pour l'ensemble des immeubles avec encadrement, le pourcentage de logements disponibles était de 0.6% (1.4% à fin décembre 2007).



Evolution des prestations dispensées



- Les prestations ont globalement augmenté depuis la création de la fondation, hormis les prestations d'ergothérapie et, dans une moindre mesure, d'aide. Ainsi, entre 2003 et 2008 :
- Les prestations facturées de soins infirmiers ont augmenté de 76.79% pour un total de 210'935 heures.
 - Les prestations facturées de soins de base ont augmenté de 32.98% pour un total de 223'350 heures.
 - Les prestations facturées d'aide ont diminué de 2.13%, pour un total de 424'905 heures.
 - Les prestations facturées d'ergothérapie ont diminué de 9.28%, pour un total de 5'006 heures.
 - Le nombre de repas a augmenté de 6.46%, pour un total de 414'494 repas.
 - Le nombre d'abonnements de sécurité a augmenté de 2.26%, pour un total de 3'937 abonnements.

Indicateurs du contrat de prestations

Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de Genève, par voie du DES, a la volonté de mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont le contrat de prestations établi entre le DES et la FSASD est un des garants.

Les prestations définies dans le contrat doivent être évaluables par le biais d'objectifs et d'indicateurs. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité, leur efficacité ou leur efficience. Ils doivent être utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain de la FSASD. En voici les principaux :

Objectif 1a: atteindre un temps de soins directs au bénéficiaire
Mesure: suivi des taux de facturation* des prestations

Profession suivie	Objectifs 2009	2006		2007		2008		Ecart projeté à l'objectif 2009 (%)
		heures	taux (%)	heures	taux (%)	heures	taux (%)	
Infirmière	45%	219'192	44.63	246'920	48.54	258'954	48.49	+3.49
Aide en soins°	54%	317'183	50.16	333'804	52.08	352'636	52.73	-1.27
Ergothérapeute	54%	8'482	50.63	8'244	54.27	7'823	59.43	+5.43
Aide à domicile**	75%	331'356	73.33	329'765	74.95	331'126	75.48	+0.48

* Le taux de facturation est le rapport entre les heures facturées et les heures théoriques (nombre postes EPT *1'660 heures) ; 1'660 correspond au nombre d'heures de travail théoriques effectuées sur une année pleine par un professionnel à 100%, déduction faite des jours de congés et jours fériés accordés (38.5 jours), du droit à la formation (2.5 jours) et du temps de pause cumulé (20 min. par jour).

° Les aides en soins incluent les aides familiales, les aides en soins et les assistantes en soins et santé communautaire.

** La mesure de l'aide pratique ne fait pas partie du contrat de prestations.

Objectif 1b: raccourcir le délai de prise en charge moyennant une anticipation de la demande de sortie
Mesure: suivi des délais de prise en charge des patients sortis des HUG

Délai de la demande	Objectifs 2009 (%)	2007 prise en charge (%)			2008 prise en charge (%)			Ecart projeté à l'objectif 2009 (%)
		nombre	< 24 h	48 h +	nombre	< 24 h	48 h +	
Anticipé*	80	3'497	75.32	24.68	2'565	74.27	25.73	-5.73
Tardif °		3'622	76.34	23.66	4'069	66.23	33.76	

* au moins 3 jours avant la date de sortie des HUG ° moins de 3 jours

Objectif 3: développer les soins ambulatoires
Mesure: suivi du nombre d'heures de prestations ambulatoires

	Objectifs 2011	2007	2008	Ecart projeté à l'objectif 2011
Taux de soins ambulatoire (%)	5	1.21	1.01	-4

« Depuis 5 semaines un charmant jeune homme, avec toujours le sourire, me porte votre cuisine, et jamais j'ai mangé 2 fois la même chose ! Eh bien il faut le faire !! (...) Il y a un peu d'amour dans votre cuisine ! Si vous saviez comme cela me fait plaisir de manger alors que je n'avais plus d'appétit. »

Témoignage d'une cliente

Activités dans les équipes

Pour se conformer au dispositif prévu par la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, les directions opérationnelles sont passées de 5 à 4, avec une répartition entre elles des services centralisés et des activités du pool.

Projet de CMD à Carouge

Pour pouvoir diriger chacune des quatre zones prévues par la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, l'équipe de direction d'un CMD a été définie comprenant un/e directeur/trice, un/e responsable des pratiques professionnelles, un/e responsable des ressources humaines, un/e responsable administratif/ve. Ces staffs ont déjà été constitués en centres virtuels à l'intérieur du CAC, afin de pouvoir d'ores et déjà travailler sur les aspects pratiques. De cette manière, ils sont prêts à rejoindre les futurs Centres de maintien institués par la nouvelle loi, quand cette dernière entrera en vigueur et lorsque des locaux seront disponibles.

Confirmation du maintien de l'ergothérapie

Saisi de cette problématique, le conseil de fondation a validé le maintien des prestations d'ergothérapie à la FSASD, tout en mandatant la direction pour définir, préciser et adapter un concept, des buts, des missions et des tâches vis-à-vis des clients aussi bien que des équipes. Les ergothérapeutes doivent pouvoir bénéficier d'une formation spécialisée en gériatrie et psychogériatrie ; les liens d'appartenance avec les autres collaborateurs doivent être travaillés et renforcés. L'objectif est d'atteindre une meilleure adéquation avec les besoins requis de la clientèle.

Création d'un référentiel pour l'UMUS

La complexité des interventions, due principalement au contexte d'urgences sociales et aux situations de crise où elles sont occasionnées, a imposé la création d'un référentiel pour garantir des prestations de qualité. Il doit permettre la clarification des différents champs d'intervention et de leurs limites et la mise à disposition de moyens appropriés. A noter que de nouvelles collaborations ont été formalisées avec les travailleurs sociaux hors murs de la délégation à la jeunesse et la FASe. Le partenariat avec le réseau socio-sanitaire est solide et fructueux. Toutefois, un dialogue étroit est toujours nécessaire pour une bonne coordination des moyens, surtout dans les situations délicates se situant à la frontière des compétences de plusieurs partenaires.

Optimisation des tournées de repas

La nouvelle organisation, suite à l'AIMP, a permis d'optimiser la répartition des tournées autour de trois sites de distribution - en diminuant le temps de déplacement des collaborateurs livreurs - et d'augmenter ainsi le temps réel consacré à la livraison. La collaboration avec le responsable de la mobilité a débouché sur deux projets respectueux de l'environnement. Une tournée urbaine à vélo avec remorque a été mise en place et un véhicule électrique, alliant écologie et praticité pour les collaborateurs, a été présenté. Dans les années à venir, une dizaine de ces voitures pourrait desservir les clients domiciliés en ville.

Collaboration plus étroite dans les immeubles

Dans les immeubles du Lignon, des Avanchets, de Champs-Fréchet et de Chêne-Bourg, des micro-équipes d'aide et de soins ont été mises en place. Ces collaborateurs, toujours rattachés à leur équipe et à leur responsable, assurent prioritairement les prestations auprès des clients locataires de l'immeuble du quartier. Cette mesure contribue à la diminution du nombre d'intervenants par client et au rapprochement entre les équipes d'aide et soins et celles d'encadrement des immeubles. Démarrée progressivement à partir du 1^{er} avril 2008, cette mise en place comporte des effets positifs appréciés par tous, notamment face à des problématiques liées à la santé mentale.

Construction du réseau de soins

D'importantes réflexions ont été menées afin d'anticiper l'évolution future. Une matrice de responsabilité a été construite pour garantir une décentralisation harmonisée des postes fonctionnels, permettant de définir les cahiers des charges des responsables concernés. Différents travaux ont été menés quant à la construction du réseau de soins : définition des UAT, choix de l'outil d'évaluation à but d'orientation dans le réseau, évolution des immeubles avec encadrement, définition du programme d'orientation et élaboration d'un concept concernant les limites du maintien à domicile.

Actions de promotion pour la sécurité à domicile

A l'interne, une affichette a été réalisée afin de mieux faire connaître cette prestation aux collaborateurs et, pour l'externe, un flyer a été adressé aux partenaires et distribué aux clients avec les factures de juin. Finalement, un film sur les prestations de sécurité à domicile est en cours de réalisation et sera disponible début 2009, dans une version longue pour diffusion lors de manifestations grand public et une version courte pour mise en ligne sur le futur site Internet.

Renforcement de la notoriété de la FSASD

De nombreuses actions de relations publiques coordonnées tout au long de l'année ont contribué à renforcer la notoriété de la fondation. Lors de la journée nationale de l'aide et des soins à domicile, des animations visant à la promotion de certaines prestations ont été organisées au CAC. Différents autres stands d'information ont été mis sur pied, notamment à la maternité et dans les communes.

« En effet, je puis vous affirmer que tout le personnel de votre fondation ayant prodigué des soins à mon papa a fait preuve d'une grande dignité, d'une extrême gentillesse et de professionnalisme. Nous avons trouvé aide et soutien dans ces moments difficiles; encore merci à tout le personnel. »

Témoignage de la fille d'un client

Gestion du personnel

En 2008 ont commencé les réflexions permettant d'établir les compétences nécessaires au bon fonctionnement des CMD. De nouveaux cahiers des charges sont à construire, d'autres à repenser.

Création de la commission de formation

En créant une commission de formation, l'accent a été mis sur la construction d'une structure dans laquelle les axes stratégiques et les décisions courantes concernant la formation puissent être considérés avec les principaux partenaires institutionnels. Sous la présidence de la DPP, cette commission gère l'ensemble des formations de la fondation, quels que soient les métiers considérés.

Concept de protection de la santé et de sécurité

La FSASD possède les caractéristiques d'une entreprise avec un potentiel de danger certain au sens des définitions légales. Dans ce cadre, la fondation a tenu à formaliser un concept de protection de la santé et de sécurité au travail et engagé un chargé de la sécurité et de la protection de la santé. Son rôle est de soutenir la direction dans ces domaines. Sous sa présidence, une commission interne santé et sécurité a été mise en place visant à garantir l'adéquation entre le système de sécurité et les processus de travail de la FSASD. L'étape suivante sera le recrutement d'un médecin du travail afin d'être en complète conformité avec les normes légales en matière de santé et de sécurité au travail pour une entreprise telle que la FSASD.

Rythme soutenu des séances paritaires avec les représentants du personnel et les syndicats

La volonté d'avancer de manière constructive continue de caractériser les rencontres paritaires avec les représentants du personnel et les syndicats. Un rythme soutenu de séances a permis d'aborder les points majeurs suivants :

- projet INM et informations sur les nouveaux outils
- modules ASSC et passerelles
- heures supplémentaires et protocole d'accord sur les horaires
- projets FSASD sur les immeubles avec encadrement
- information sur les décisions concernant l'ergothérapie
- mise en œuvre de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile.



Effectifs 2008 par directions, centres et services

Directions, Centres et services	Dotation	Consommation moyenne 2008	Effectifs au 31.12
Direction générale	9.00	4.18	5
Secrétariat général	3.50	3.20	4
Communication	4.95	5.39	7
Services généraux	24.20	24.55	29
- sécurité à domicile	10.90	12.33	15
Total secrétariat général	46.55	45.47	55
Direction des ressources humaines	24.10	23.21	28
Direction des finances	16.30	13.22	14
Direction des pratiques professionnelles	22.50	19.68	23
Direction des systèmes d'information	26.20	26.14	33
Directions de secteurs	8	12.33	17
Responsables d'équipes tournants	4	4	4
LAD-réception	16.40	13.85	22
Soins HAD-RUMS	38.50	37.05	48
UMUS	7.60	8.91	14
Immeubles avec encadrement	51.05	56.33	123
Repas et diététique	36.90	37.11	61
Centre Bernex	25.65	26.80	39
Centre Carouge	51.50	52.78	70
Centre Champel	49.80	51.70	71
Centre Eaux-Vives	83.70	81.05	111
Centre Grand-Saconnex	23.70	25.55	33
Centre Grottes	61.40	61.22	79
Centre Jonction	46.80	49.69	70
Centre Lancy	61.40	64.49	79
Centre Meyrin	43.15	43.11	59
Centre Onex	44.25	43.64	62
Centre Pâquis	46.55	46.24	60
Centre Plainpalais/Acacias	71.25	74.26	104
Centre Plan-les-Ouates	19.80	19.35	27
Centre Saint-Jean/Charmilles	70.75	71.92	95
Centre Servette/Petit-Saconnex	72.10	73.92	99
Centre Trois-Chêne	69.50	72.42	98
Centre Vernier	83.95	82.44	112
Centre Versoix	24.55	25.16	34
Centre Vésenaz	31.95	32.13	47
Centre Veyrier	16.45	16.42	24
Pool de remplacement	85.10	80.05	114
Total Centres	1'245.75	1'263.92	1'776
Total FSASD	1'390.40	1'395.82	1'934

Rapport du conseil de fondation

Evolution de la consommation annuelle sur la dotation de base (pool non compris)

Métier	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution 2003-2008
Infirmière	248.25	251.80	257.29	276.01	292.98	326.29	+31.44%
Aide familiale / CE	218.11	217.46	213.34	211.63	232.65	247.28	+13.37%
Aide soignante	183.76	174.11	167.62	158.09	139.37	126.42	-31.20%
Ergothérapeute	16.94	14.31	12.30	11.08	9.30	8.16	-51.83%
Aide à domicile	286.49	287.14	280.67	276.45	272.35	273.58	-4.51%

- Les postes infirmiers ont augmenté de 31.44%, alors que sur la même période, les prestations ont augmenté de 76.79%.
- Les postes d'aides familiales CE ont augmenté de 13.37%, la fonction de chargée d'évaluation ayant été réaffectée.
- Les postes d'aides soignantes ont diminué de 31.20%. La formation à cette profession n'étant plus assurée, les engagements se portent sur les aides familiales ou les ASSC.
- Les postes d'ergothérapeutes ont diminué de 51.83%, suivant en cela la volonté institutionnelle de faire correspondre l'offre à la demande.
- Les postes d'aides à domicile ont diminué de 4.51%, suivant la tendance à la baisse de 2.13% des prestations dispensées.

Anticipant les changements à venir, le conseil de fondation a validé la position de la FSASD sur l'orientation dans le cadre de la mise en place de la loi sur le réseau de soins et de maintien à domicile.

Préparation du futur réseau de soins

Les membres du conseil de fondation ont été informés par la direction générale des CASS et du réseau de soins sur les objectifs, les processus et les acteurs clés de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile. Dans l'optique de développer les partenariats locaux, la collaboration aboutie entre l'EMS Les Lauriers, la FSASD et la fondation Reposa a fait l'objet d'un exposé. Ce projet permet de transporter et d'accueillir des résidents de Reposa dans le café-restaurant ouvert au public de l'EMS Les Lauriers et de pouvoir participer à des animations et activités extra-muros. De plus, le groupe de travail Stratégie a mené une réflexion sur le nombre de conseils de coordination du CMD, fixé à quatre. Il a également étudié, sur la base de données actualisées, l'activité d'ergothérapie et son avenir au sein de la FSASD, pour finalement recommander le maintien de cette prestation avec adaptation de l'effectif aux besoins de la clientèle.

Validations et ratifications

Le conseil de fondation, sur présentation de son bureau, a examiné et validé les documents et propositions suivants :

- le rapport annuel d'activité externe 2007
- les comptes et le bilan 2007 et le budget 2008
- le tarif des prestations non-LAMal 2009
- la candidature, à l'unanimité, de la fiduciaire Wuarin & Chatton en qualité d'organe de contrôle.

Activités du bureau

Dans le cadre de ses travaux, le bureau du conseil de fondation a validé :

- le budget d'investissement informatique 2008
- dans le cadre de l'appel d'offres AIMP, le fournisseur d'un progiciel standard pour l'informatique métier
- un document exprimant sa position sur l'orientation dans le cadre de la mise en place de la loi sur le réseau de soins et de maintien à domicile
- en application de la modification du code des obligations, la décision de confier un mandat à une fiduciaire pour recueillir les données nécessaires à l'établissement d'une cartographie des risques et d'un manuel de contrôle interne propre à la FSASD.

Il a étudié et discuté les termes :

- d'une étude présentant les différents éléments explicitant les principaux motifs du tournus des intervenants à domicile
- d'un rapport sur la problématique des limites de maintien à domicile en vue d'une réflexion sur un processus d'orientation et d'accompagnement dans les différentes situations répertoriées.

« Vous savez joindre l'acte médical, l'amabilité, l'encouragement et la stimulation si nécessaire lorsque l'on aborde une convalescence après un long passage en milieu hospitalier. Je vous suis très reconnaissante de votre appui et de votre présence sympathique et efficace. »

Témoignage d'une cliente

Finances

2008 a été marquée par l'application des normes IPSAS et les travaux de préparation et de mise en œuvre en vue de l'entrée de la FSASD dans le RDU. La réalisation de ce dernier projet a nécessité une intense collaboration avec la commission des finances.

Signature de la « convention bronze »

Une convention pour la gestion de la trésorerie de la fondation a été établie avec l'Etat. Désormais, la trésorerie de la FSASD sera liée à la caisse centrale de l'Etat. Un fonds de roulement permettant à l'institution de couvrir les dépenses a été calculé et sera, dès 2009, disponible en permanence. Les excédents de trésorerie seront prêtés à l'Etat.

Décentralisation budgétaire

L'effort de décentralisation budgétaire s'est poursuivi en 2008. Les responsables budgétaires ont été nommés et sont désormais intégrés dans le processus de construction et de suivi. Le nouveau concept de présentation des suivis mensuels a contribué à un suivi plus approfondi des coûts durant l'année et la mise en place des demandes d'autorisation de dépense a permis une meilleure visibilité des engagements.

Application des normes IPSAS

Cette année, selon le contrat de prestations, les comptes 2008 de l'institution sont présentés selon les normes IPSAS. L'organe de contrôle externe avait été mandaté en 2007 pour définir les dernières modifications à apporter aux comptes. Ces recommandations ont été appliquées et sont désormais visibles sur la présentation des comptes. De plus, selon ces mêmes normes, l'ensemble des biens d'investissement a été valorisé au bilan. Un grand travail d'inventaire a permis la comptabilisation avec une valeur historique de l'ensemble des biens de l'institution. Une réserve de réévaluation a été créée pour couvrir les amortissements futurs de ces biens.

Gestion des stocks d'ergothérapie

Un groupe de travail a été constitué avec le service logistique et les ergothérapeutes pour l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion du stock des moyens auxiliaires d'ergothérapie. Au 31 décembre, pour la première fois, l'inventaire de ce matériel a été intégré au module de gestion de stocks et valorisé au bilan.

Revenu déterminant unifié (RDU)

La loi sur le revenu déterminant unifié, adoptée en 2005 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur par paliers dès le 1^{er} janvier 2007. La FSASD y est citée comme prestataire tarifaire se référant au RDU pour déterminer ses tarifs. En conséquence, dès le 1^{er} janvier 2009, les tarifs sociaux d'aide pratique ne se basent plus sur les subsides accordés par le service de l'assurance-maladie, mais sur le revenu déterminé par le centre de calcul du RDU. Dans cette perspective et à la demande de la direction générale de l'action sociale, la FSASD a dû déterminer ses besoins et la compatibilité des systèmes informatiques, tandis que la DGAS réglait les aspects juridiques et de sécurité.

Les étapes marquantes de la réalisation du projet ont été les suivantes :

- cahier des charges informatique et calendrier de mise en œuvre
- élaboration d'un barème pour l'aide pratique et les prestations qui s'y réfèrent
- rédaction d'une annexe au contrat de prestations pour « l'autorisation d'échange de données avec le centre de calcul du RDU »
- information aux professionnels touchés et aux clients d'aide pratique.



L'exercice 2008 s'est terminé sur un résultat bénéficiaire de Fr. 0.6 million.

Compte de fonctionnement

Le résultat 2008 résumé :

- des charges supérieures au budget pour Fr. 1.3 million
 - des produits supérieurs au budget pour Fr. 1.8 million
- soit un résultat de fonctionnement de Fr. 0.5 million
- des produits exceptionnels pour Fr. 0.1 million
- soit un résultat de l'exercice de Fr. 0.6 million (excédent de produits).

Charges supérieures au budget pour un montant de Fr. 1.3 million

L'augmentation des charges de personnel par rapport à l'année antérieure provient principalement du versement en octobre d'une indexation complémentaire ainsi que d'un complément de prime de fidélité en lien avec l'introduction en 2009 du 13^e salaire. L'ensemble a été financé par un complément d'indemnité. La charge liée aux engagements financiers pris par la fondation suite aux annonces de départ en retraite anticipée augmente en 2008 (Fr. 2.1 millions contre Fr. 1.5 million en 2007).

Les **autres charges de fonctionnement** sont, quant à elles, nettement inférieures au budget, notamment en raison de travaux d'entretien non réalisés qui ont été reportés sur 2009 ainsi que de différents contrats de maintenance informatique directement repris par l'Hospice général lors de la séparation de l'informatique.

Produits supérieurs au budget pour un montant de Fr. 1.8 million

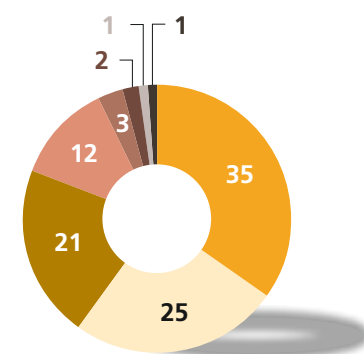
Le financement des mécanismes salariaux par un complément d'indemnité explique l'augmentation des produits par rapport au budget.

Les autres recettes sont bien supérieures au budget, notamment la **facturation** des prestations d'aide et de soins à domicile qui augmente en lien avec le volume d'activité lié à la hausse des sorties d'hôpitaux dans le cadre des APDRG (All Patient Diagnosis Related Groups).

Part d'indemnité non dépensée

L'exercice 2008 enregistre un résultat avant attribution de Fr. 2.3 millions. Selon les arrêtés du 30 janvier 2008 et 28 janvier 2009, l'institution conserve 25% de son résultat annuel à savoir la part d'indemnités non dépensées qui est de Fr. 0.6 million. En accord avec les instructions de l'Etat et avec le traitement comptable préconisé par les normes comptables de référence, la part d'indemnités non dépensées à restituer à l'Etat représente une diminution de produits d'un montant de Fr. 1.8 million. Depuis 2005, la fondation a restitué plus de Fr. 21.7 millions d'indemnité cantonale à l'Etat.

Répartition de la facturation 2008 (Fr. 49.9 millions) par prestation



- Soins infirmiers
- Soins de base simples
- Aide pratique
- Repas
- Sécurité à domicile
- Ergothérapie
- Repas immeubles
- Grands nettoyages

Bilan

Liquidités

La diminution des liquidités est liée au versement à l'Etat d'un montant de Fr. 10 millions. Jusqu'à ce jour, les liquidités de la FSASD ont permis la continuité de l'exploitation sans avoir recours à l'emprunt.

Débiteurs

75% des créances de la fondation ne sont pas échues le 31 décembre 2008 et 11% le sont pour plus de 90 jours ; ces ratios sont influencés par les prestations du mois de novembre facturées mi-décembre (donc non encore échues à la date de clôture) et par les prestations de décembre non encore facturées à la date de clôture. Il faut également noter une légère amélioration du délai moyen d'encaissement des factures (63 jours en 2008 contre 66 en 2007) ainsi qu'une stabilité des pertes sur débiteurs dont le ratio passe de 0.40% en 2007 à 0.41% en 2008.

Une partie des pertes a été absorbée par la provision pour pertes sur débiteurs qui couvre le montant du risque lié aux créances irrécouvrables évalué annuellement.

Stocks et immobilisations

Au 31 décembre 2008, les stocks sont évalués à Fr. 0.1 million et les immobilisations à Fr. 3.9 millions. Les stocks sont portés au bilan pour la première année selon les normes IPSAS prévues par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

Autres dettes à court terme

La diminution provient du remboursement de la dette envers l'Etat qui comprenait une restitution de Fr. 5.3 millions ainsi que la part du résultat 2007 dû. Un montant de Fr. 1.8 million correspond à la part du résultat à restituer à l'Etat à la fin du contrat de prestations.

Réserves et capital

Les réserves de la fondation augmentent de Fr. 3 millions en lien avec la création d'une réserve de réévaluation des immobilisations selon les normes comptables en vigueur (IPSAS). Les autres réserves restent identiques ; elles proviennent des anciennes associations puis d'affectations à charge des exercices et dûment autorisées par l'Etat depuis 1999. Le capital, quant à lui, provient également des anciennes associations.

La contrepartie des réserves et du capital est intégralement liquide et permet à la fondation à la fois de faire face à sa responsabilité de gestion – la FSASD ne bénéficie pas de garantie de couverture de déficit de la part de l'Etat – et de faire face aux variations des flux de trésorerie.

Finances

Bilan au 31 décembre 2008

Actif

	Notes*	2008	2007
Actif circulant		Fr.	Fr.
Caisses		16'457	20'343
Comptes postaux		964'955	248'940
Comptes courants bancaires		78'355	458'221
Comptes courants bancaires Fonds Berger		302'632	11'057
Placements à court terme		19'400'000	29'805'000
Liquidités	1	20'762'399	30'543'561
Débiteurs et prestations à facturer FSASD	2 3	9'496'961	8'587'951
Provision pour pertes sur débiteurs	4	-775'173	-660'404
Créances résultant de l'activité		8'721'789	7'927'547
Prêts et avances au personnel		-31'269	0
Impôt anticipé à récupérer		229'365	347'481
Autres débiteurs		2'520'121	399'523
Autres créances à court terme	5	2'718'217	747'004
Stock moyens auxiliaires	6	121'223	0
Stocks		121'223	0
Charges payées d'avance		597'838	367'563
Indemnités assurances à recevoir		591'573	860'450
Autres produits à recevoir		405'179	217'970
Actifs de régularisation	7	1'594'590	1'445'983
Total de l'Actif circulant		33'918'217	40'664'095
Actif immobilisé			
Matériel et équipement		1'571'186	1
Matériel et équipement informatique		87'898	1
Mobilier		388'456	0
Aménagement et transformation		1'636'806	1
Véhicules		179'117	0
Immobilisations corporelles	8	3'863'463	3
Dépôt de garantie	9	982	870
Immobilisations financières		982	870
Total de l'Actif immobilisé		3'864'445	873
Total de l'Actif		37'782'662	40'664'968

* pp. 37-49

Passif

	Notes*	2008	2007
Fonds étrangers		Fr.	Fr.
Fournisseurs	10	4'416'149	3'888'742
Décomptes charges sociales	11	369'846	600'053
Acomptes de clients	12	8'178	8'354
Dettes résultant de l'activité		4'794'172	4'497'149
Autres dettes à court terme	13	1'747'925	10'021'957
Autres dettes à court terme		1'747'925	10'021'957
Charges à payer		2'305'215	1'447'164
Produits reçus d'avance		543'179	197'982
Passifs de régularisation	14	2'848'394	1'645'146
Provision à court terme	15	2'284'089	2'647'201
Provision à long terme	16	5'200'856	4'637'425
Provisions	17	7'484'945	7'284'626
Total des Fonds étrangers		16'875'437	23'448'878
Fonds et donations			
Fonds legs Berger		307'539	299'256
Fonds Handicapés		50'000	50'000
Fonds de secours		43'108	43'108
Fonds unité mobile d'urgences sociales		5'729	6'144
Total des Fonds et donations	18	406'375	398'508
Réserves			
Réserve pour salaires		10'602'750	10'602'750
Réserve fonds de prévoyance		1'077'915	1'077'915
Réserve de réévaluation		3'006'189	0
Réserve mobilisable		1'348'411	1'348'411
Réserves	20	16'035'265	13'029'076
Capital	21		
Capital au début de la période		3'788'506	2'597'487
Valorisation du stock 2007		96'059	0
Part d'indemnité non dépensée		581'021	1'191'019
Capital		4'465'585	3'788'506
Total des Fonds propres	19	20'500'850	16'817'582
Total du Passif		37'782'662	40'664'968

* pp. 37-49

Finances

Compte de fonctionnement 2008

Produits

	2008	2007
Indemnités et subventions	Fr.	Fr.
Indemnité Etat de Genève	88'263'896	87'309'547
Restitution indemnité Etat de Genève exercice en cours	-1'743'063	-4'685'303
Subvention fédérale (art. 101 ^{bis} LAVS)	25'854'219	25'637'191
Total des subventions	112'375'052	108'261'435
Produits de la facturation		
Sécurité à domicile	1'557'681	1'497'920
Repas à domicile	6'002'461	5'629'690
Grands nettoyages	395'843	428'564
Immeubles avec encadrement (salles à manger)	579'041	546'246
Aide et soins à domicile	41'376'455	39'011'199
Total des produits de la facturation	49'911'481	47'113'619
Produits divers		
Produits financiers	645'414	544'113
Produits résultant de prestations au personnel et à des tiers	2'593'972	3'480'188
Autres produits	1'144'965	743'053
Dons	10'457	2'036
Total des produits divers	4'394'808	4'769'390
Perte nette sur débiteurs	-179'584	-186'754
Utilisation de la provision pour pertes sur débiteurs	-114'768	27'707
Total des Produits	166'386'989	159'985'397

Charges

	2008	2007
Frais de personnel	Fr.	Fr.
Salaires dotation de base	114'296'617	109'199'204
Salaires dotation complémentaire (y c. temporaires)	5'251'541	5'107'117
Avantages du personnel	-15'104	84'552
Primes et indemnités	2'591'031	2'313'161
Primes de fidélité	4'830'013	3'345'358
Frais de personnel payé par des tiers	0	233'800
Charges récupérées	-5'058'562	-4'593'224
Salaires et indemnités	121'895'536	115'689'968
AVS, AI, APG, AC, AF	9'087'463	8'634'843
Prévoyance professionnelle	10'870'039	10'376'996
Assurance accident et maladie	4'361'796	4'521'903
Autres charges sociales	96'087	81'081
Charges sociales	24'415'385	23'614'823
Total salaires et charges sociales	146'310'921	139'304'791
Frais de formation	545'306	662'292
Frais de déplacement	2'044'440	2'199'394
Charges diverses de personnel	2'509'271	1'786'757
Autres charges de personnel	5'099'017	4'648'443
Total des frais de personnel	151'409'938	143'953'234
Autres charges de fonctionnement		
Charges de matière et de sous-traitance	6'729'297	7'103'665
Autres charges concernant les clients	23'277	17'375
Entretien et réparations	1'013'252	778'453
Charges d'utilisation des biens durables	1'797'396	2'421'372
Charges des locaux	1'689'903	1'693'706
Charges de l'administration	3'123'516	4'002'478
Assurances, taxes, impôts et autres charges	637'743	885'681
Total des autres charges de fonctionnement	15'014'384	16'902'730
Total des Charges	166'424'322	160'855'964
Résultat de fonctionnement	-37'333	-870'567
Charges et produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	187'079	31'205
Produits exceptionnels	805'433	2'092'791
Total des charges et produits exceptionnels	618'354	2'061'586
Résultat intermédiaire	581'021	1'191'019
Attribution aux réserves	0	0
Restitution indemnité Etat de Genève exercices antérieurs	0	0
Résultat de l'exercice	581'021	1'191'019

Tableau des flux de trésorerie

Activités de fonctionnement

	2008	2007
	Fr.	Fr.
Résultat net de l'exercice	581'021	1'191'019
Elimination des éléments sans incidence sur les liquidités		
Attribution à (utilisation de) la réserve de réévaluation	3'006'189	0
Attribution à (utilisation de) la provision pour vacances non prises	(17'659)	19'609
Attribution à (utilisation de) la provision pour HS non compensées	2'555	64'943
Attribution à (utilisation de) la provision pour pertes s/débiteurs	114'768	(27'707)
Attribution à (utilisation de) la provision engagements Plend	481'107	(133'574)
Attribution à (utilisation de) la provision rappel cotisation LPP	82'324	12'260
Attribution à (utilisation de) la provision remplacement BARman	(348'008)	(48'475)
Amortissements de l'exercice	104'439	0
Valorisation du stock initial de matériel d'ergothérapie	96'059	0
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement	4'102'795	1'078'076
(Augmentation)/Diminution des créances résultant de l'activité	(909'010)	101'246
(Augmentation)/Diminution autres créances à court terme	(1'971'213)	(315'603)
(Augmentation)/Diminution actifs de régularisation	(148'607)	841'940
(Augmentation)/Diminution des stocks	(121'223)	0
Augmentation/(Diminution) des dettes résultant de l'activité	297'023	2'637'388
Augmentation/(Diminution) des autres dettes à court terme	(8'274'031)	4'695'308
Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation	1'203'248	(1'994'732)
Augmentation/(Diminution) des Fonds/Donations	7'867	5'442
Fonds de roulement (flux de trésorerie provenant de l'activité de fonctionnement)	(5'813'152)	7'049'065

Activités d'investissement

	2008	2007
	Fr.	Fr.
(Acquisition)/Cession d'immobilisations corporelles	(3'967'898)	0
(Acquisition)/Cession d'immobilisations financières (dépôts)	(112)	1'059
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	(3'968'010)	1'059

Activités de financement

	2008	2007
Emprunts/(Remboursement)	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	0	0

Variation nette des liquidités

	2008	2007
Liquidités en début d'exercice	(30'543'561)	(23'493'437)
Liquidités en fin d'exercice	20'762'399	30'543'561
Augmentation/(Diminution) des liquidités	(9'781'163)	7'050'124

Organisation de la fondation

Le 14 décembre 1998,

- l'Association genevoise d'aide à domicile (AGAD),
- l'Association pour l'aide à domicile (APADO) et
- les Services d'aide et de soins communautaires (SASCOM)

ont constitué la **Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)**, fondation de droit privé régie par les statuts de la même date.

Les organes de la fondation sont :

- le conseil de fondation
- le bureau
- le conseil de direction
- l'organe de contrôle.

L'organisation du conseil de fondation et de son bureau fait l'objet d'un règlement daté du 8 juin 1999.

La fondation n'a pas de but lucratif.

Elle est reconnue fondation de service public.

Elle est inscrite au registre du commerce.

Les activités de la fondation sont prévues dans la loi cantonale sur l'aide à domicile (K 1 05 du 16 février 1992, révisée le 7 avril 2006) et dans la loi cantonale sur les centres d'action sociale et de santé (K 1 07 du 21 septembre 2001), la nouvelle loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06) votée le 26 juin 2008 n'étant pas encore en vigueur.

Liste des personnes composant le conseil de fondation

Le conseil de fondation est composé comme suit :

- Président :** M. Jacques Perrot *
- Vice-président :** M. Bernard Yves Voltolini *
- Trésorier :** M. William-Henri Sunier *
- Secrétaire :** Me Pierre Martin-Achard *

- Membres :**
- M. Alain Charbonnier
 - Mme Marie-Rose Charvoz
 - M. François Comte
 - M. Roland Dami
 - Mme Christine Formaz
 - Mme Marie-Claire Gendronneau
 - M. Philippe Guéninchault
 - M. Alain Riesen *
 - M. Daniel-François Ruchon
 - M. Andreas Saurer *
 - M. Claude Torracinta

* membre du bureau

Liste des personnes qui sont habilitées à signer et mode de signature

Conformément à l'article 10 des statuts et à la directive ad hoc, la fondation est valablement engagée à l'égard de tiers par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur général ou de son remplaçant :

- Président :** M. Jacques Perrot
- Vice-président :** M. Bernard Yves Voltolini
- Directeur général :** M. Michel Mansey
- Remplaçant :** M. Peter Mosimann, secrétaire général

La délégation de pouvoir à la direction et aux services est définie par le conseil de fondation pour les affaires courantes.

Organe de contrôle

Fiduciaire Wuarin & Chatton,
Chemin Frank-Thomas 36, 1208 Genève

Prestations de la fondation

En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, la fondation a pour but d'offrir de l'aide et des soins professionnels ou des services d'aide à domicile ou en ambulatoire.

Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, la fondation :

- contribue à la qualité de vie,
- favorise le maintien et l'autonomie au domicile et
- accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande d'aide et de soins.

Elle ne donne pas d'aide financière directe. Les prestations couvrent les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,
- aide pratique et suppléance (tâches ménagères et aide aux activités de la vie quotidienne),
- location d'appareils de sécurité à domicile,
- livraison de repas à domicile,
- encadrement social de proximité dans 19 immeubles pour personnes âgées.

Les prestations, leur organisation et volume en 2008 sont décrits dans le rapport d'activité annuel.

Exonération fiscale cantonale et fédérale en matière d'impôt direct

L'activité de la fondation a été qualifiée de service public; dès lors elle bénéficie des exonérations fiscales suivantes :

Impôt fédéral direct:
Pour une durée indéterminée, exonération de l'impôt fédéral direct selon le courrier de l'Administration cantonale de l'impôt fédéral direct du 21 juin 1999.

Impôts cantonaux et communaux genevois:
Pour la période 2007 – 2016, exonération des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM conformément à la confirmation écrite de l'AFC du 4 avril 2008. Par ailleurs, la fondation bénéficie d'allègements fiscaux en matière de droits de succession et de droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières.

Description des principes comptables

La fondation, en tant qu'organisation majoritairement financée par des indemnités cantonales, est soumise à l'article 1 alinéa 2 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), modifiée le 15 décembre 2005, qui impose à l'article 72, alinéa 1, le respect des normes IPSAS ou IFRS. Les comptes de l'exercice 2008 sont établis en conformité avec les directives DiCo-GE des normes IPSAS.

Présentation des comptes

Le compte de bilan est présenté sur la base du **plan comptable général PME** de l'Union suisse des arts et métiers.

Le compte de fonctionnement est présenté sur la base du plan comptable **H+**.

L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) se réfère aux mêmes sources pour le plan comptable général « Aide et soins à domicile » qu'elle propose dans son manuel finances.

Principes d'évaluation

Les comptes sont établis selon le principe des coûts historiques. Ainsi, les états financiers reflètent les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés.

Les charges et les produits sont délimités à la période durant laquelle les opérations sont réalisées (et non dans la période de paiement ou d'encaissement) grâce notamment aux actifs et passifs transitoires.

Notes relatives aux Etats financiers

Liquidités 1

Liquidités (en francs)	2008	2007
Caisses	16'457	20'343
Comptes postaux	964'955	248'940
Comptes courants bancaires	380'987	469'278
Placements à court terme	19'400'000	29'805'000
Total	20'762'399	30'543'561

La diminution des liquidités provient principalement d'un versement à l'Etat, cf. note 13. Le taux de rendement des liquidités s'élève en 2008 à 2.52% (2.01% en 2007).

Débiteurs 2

Débiteurs (en francs)	2008	2007
Débiteurs repas	463'831	939'781
Débiteurs Telealarm	531'805	174'603
Débiteurs	4'317'916	3'764'115
Total	5'313'552	4'878'499

Les débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre.

Prestations à facturer ③

Prestations à facturer (en francs)	2008	2007
Total	4'183'409	3'709'453

Les prestations à facturer correspondent aux prestations délivrées en décembre mais non encore facturées le 31 décembre.

Provision pour pertes sur débiteurs ④

Provision pour pertes sur débiteurs (en francs)	2008	2007
Total	775'173	660'404

La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur les créances échues jugées irrécouvrables. Durant l'exercice 2008, les pertes sur débiteurs et variation de provision pour pertes se sont élevées à Fr. 294'353.- (Fr. 159'048.- en 2007).

Autres créances à court terme ⑤

Autres créances à court terme (en francs)	2008	2007
Avances au personnel	-31'269	0
Impôt anticipé	229'365	347'481
Facturation aux partenaires	706'785	399'523
Débiteur Etat de Genève	1'813'336	0
Total	2'718'217	747'004

Le solde débiteur avec l'Etat de Genève concerne des indemnités à recevoir en lien avec :

- un crédit d'investissement de matériel informatique
- l'introduction du 13^e salaire au 1^{er} janvier 2009.

Stocks ⑥

Stocks (en francs)	2008	2007
Moyens auxiliaires d'ergothérapie	121'223	0

En lien avec l'introduction des normes IPSAS et la directive DiCo-GE17, un inventaire exhaustif au 31 décembre 2008 a été dressé pour tous les biens matériels détenus provisoirement par la FSASD et destinés à la vente aux clients, en principe dans un délai de moins d'une année. Cet inventaire a été évalué au coût d'acquisition.

L'inventaire initial non valorisé en 2007 a été, quant à lui, comptabilisé dans les fonds propres, cf. note 21.

Actifs de régularisation ⑦

Actifs de régularisation (en francs)	2008	2007
Charges payées d'avance	597'838	367'562
Indemnités d'assurance à recevoir	591'573	860'450
Autres produits à recevoir	405'179	217'970
Total	1'594'590	1'445'982

Immobilisations corporelles 8

Mouvements des immobilisations 2008	Valeur comptable au 01.01.08	Investissements		Désinvestissement			Valeur comptable au 31.12.08
		Investissements	Mise en service	Désinvestis- sements	Dépré- ciation	Amortis- sement	
Matériel et équipement	1'648'136	518'636	0	347'704	0	248'192	1'571'186
• de bureau	111'746	10'097	0	4'300	0	57'674	59'870
• de communication	3'197	1'356	0	1'873	0	83	2'597
• de repas	3'972	581	0	0	0	3'234	1'319
• de soins	43'934	12'628	0	600	0	19'989	35'973
• de sécurité à domicile	1'471'921	474'149	0	339'408	0	166'644	1'444'328
• de télécommunication	13'366	19'825	0	1'523	0	4'569	27'099
Matériel et équipement informatique	173'729	540'967	0	0	0	136'012	578'374
• informatique	173'729	351'530	0	0	0	115'578	409'371
• crédit d'investissement informatique	0	189'437	0	0	0	20'434	169'003
Mobilier	545'782	56'131	0	16'567	0	196'891	388'456
• de bureau	544'200	56'131	0	16'567	0	196'087	387'678
• de soins	1'582	0	0	0	0	804	778
Aménagement et transformation	1'644'323	221'767	0	0	0	229'285	1'636'806
Véhicules	112'087	114'687	0	4'347	0	43'309	179'117
Total	4'124'057	1'452'188	0	368'618	0	853'689	4'353'939
Amortissement du matériel informatique mis à disposition par l'Etat couvert par une indemnité non monétaire							1'460'706
Variation de la réserve de réévaluation							-749'250
Indemnité d'investissement obtenue en déduction des immobilisations corporelles selon DiCo-GE 9 - Subventions							-490'476
Amortissement et valeur comptable selon compte de fonctionnement et bilan							1'565'144 3'863'463

Mouvements des immobilisations 2007	Valeur comptable au 01.01.07	Investissements		Désinvestissement			Valeur comptable au 31.12.07
		Investissements	Mise en service	Désinvestis- sements	Dépré- ciation	Amortis- sement	
Matériel et équipement	2'059'823	480'223	0	624'019	0	267'891	1'648'136
• de bureau	185'904	28'104	0	20'960	0	81'302	111'746
• de communication	14'322	0	0	0	0	11'125	3'197
• de repas	14'863	427	0	11'250	0	68	3'972
• de soins	55'405	24'434	0	9'537	0	26'368	43'934
• de sécurité à domicile	1'702'051	417'123	0	579'713	0	67'541	1'471'921
• de télécommunication	87'278	10'136	0	2'559	0	81'489	13'366
Matériel et équipement informatique	223'922	48'256	0	23'284	0	75'165	173'729
• informatique	223'922	48'256	0	23'284	0	75'165	173'729
• crédit d'investissement informatique	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier	675'133	80'579	0	3'052	0	206'877	545'782
• de bureau	671'231	80'579	0	3'052	0	204'557	544'200
• de soins	3'902	0	0	0	0	2'320	1'582
Aménagement et transformation	1'723'979	129'190	0	0	0	208'846	1'644'323
Véhicules	7'500	120'105	0	48'030	0	-32'512	112'087
Total	4'690'357	858'352	0	698'385	0	726'267	4'124'057

Valeur brute des immobilisations 2008	Valeur d'inventaire et d'acquisition au 31.12.08	Amortissement cumulé	Valeur comptable au 31.12.08
Matériel et équipement	6'629'422	5'058'236	1'571'186
• de bureau	563'966	504'096	59'870
• de communication	47'335	44'738	2'597
• de repas	31'258	29'939	1'319
• de soins	197'464	161'491	35'973
• de sécurité à domicile	5'421'057	3'976'729	1'444'328
• de télécommunication	368'343	341'244	27'099
Matériel et équipement informatique	894'710	316'337	578'374
• informatique	705'274	295'903	409'371
• crédit d'investissement informatique	189'437	20'434	169'003
Mobilier	1'720'380	1'331'924	388'456
• de bureau	1'701'694	1'314'016	387'678
• de soins	18'686	17'908	778
Aménagement et transformation	4'073'135	2'436'330	1'636'806
Véhicules	372'959	193'842	179'117
Total	13'690'607	9'336'668	4'353'938

Valeur brute des immobilisations 2007	Valeur d'inventaire et d'acquisition au 31.12.07	Amortissement cumulé	Valeur comptable au 31.12.07
Matériel et équipement	6'464'911	4'816'775	1'648'136
• de bureau	564'129	452'383	111'746
• de communication	47'852	44'655	3'197
• de repas	30'457	26'485	3'972
• de soins	186'116	142'182	43'943
• de sécurité à domicile	5'286'316	3'814'395	1'471'921
• de télécommunication	350'041	336'675	13'366
Matériel et équipement informatique	353'744	180'015	173'729
• informatique	353'744	180'015	173'329
• crédit d'investissement informatique	0	0	0
Mobilier	1'699'215	1'153'433	545'782
• de bureau	1'680'529	1'136'329	544'200
• de soins	18'686	17'104	1'582
Aménagement et transformation	3'851'368	2'207'045	1'644'323
Véhicules	262'619	150'532	112'087
Total	12'631'857	8'507'800	4'124'057

Les immobilisations corporelles apparaissent pour la 1^{ère} fois au bilan. En 2005, un inventaire exhaustif a été dressé pour tous les biens matériels détenus de manière permanente par la FSASD ou utilisés sur plus d'une année. Il a été valorisé sur la base du coût d'acquisition, et, dans certains cas, sur la base de la valeur de remplacement pour les acquisitions antérieures à 2005, le tout sous déduction d'un amortissement linéaire correspondant à la durée d'utilité. En 2008, la liste des biens a été mise à jour en tenant compte des biens éliminés et des acquisitions.

Conformément aux directives DiCo-GE 13 « Immobilisations corporelles » et DiCo-GE 14 « Immobilisations corporelles, première application », une réserve de réévaluation a été créée afin de couvrir les amortissements futurs des immobilisations acquises avant 2008.

Dépôt de garantie 9

Dépôts de garantie (en francs)	2008	2007
Total	982	870

Ce compte enregistre les garanties versées par l'institution pour diverses locations.

Fournisseurs 10

Fournisseurs (en francs)	2008	2007
Fournisseurs	4'301'063	3'888'742
Fournisseurs en lien avec le crédit d'investissement informatique	115'085	0
Total	4'416'148	3'888'742

Décomptes charges sociales 11

Décomptes charges sociales (en francs)	2008	2007
Total	369'846	600'053

Acomptes clients 12

Acomptes clients (en francs)	2008	2007
Fournisseurs	5'573	7'801
Fonds Ponson	2'605	554
Total	8'178	8'355

Autres dettes à court terme 13

Autres dettes à court terme (en francs)	2008	2007
Créances dues	606	526
Créancier Etat de Genève	0	9'985'303
Indemnités non dépensées à restituer à l'Etat à la fin du contrat de prestations	1'743'063	0
Comptes d'attentes	4'256	36'128
Total	1'747'925	10'021'957

Versement en 2008 de la somme due à l'Etat de Fr. 9'985'303.-, cf. note 1

Passifs de régularisation 14

Passifs de régularisation (en francs)	2008	2007
Charges à payer	2'305'215	1'447'164
Produits reçus d'avance	543'179	197'982
Total	2'848'394	1'645'146

Provisions 17

Les provisions constatent des engagements probables fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Les provisions sont considérées à court terme lorsque l'échéance est estimée à 12 mois et moins ; elles sont considérées à long terme au-delà. Les flux de liquidités ne font pas l'objet de calcul d'actualisation.

Les provisions ne comprennent pas les passifs exigibles non facturés au 31 décembre pour des biens ou des services déjà reçus ; de tels engagements sont constatés sous passifs de régularisation.

Provisions à court terme 15

Variation des provisions à court terme (en francs)	Valeur 31.12.07	Mouvements 2008	Valeur 31.12.08
Variation provision DUI remplacement BARman 1	348'008	(348'008)	0
Variation provision pour vacances non prises 2	1'442'056	(17'659)	1'424'397
Variation provision pour heures sup. non compensées 2	857'137	2'555	859'692
Total	2'647'201	(363'112)	2'284'089

Contreparties au compte de fonctionnement: 1 produits exercice antérieur 2 avantages du personnel

Provisions à long terme 16

Variation des provisions à long terme (en francs)	Valeur 31.12.07	Mouvements 2008	Valeur 31.12.08
Variation provision engagements retraites anticipées - Plend 1	4'477'597	481'107	4'958'704
Variation provision rappel cotisations LPP 2	159'828	82'324	242'152
Total	4'637'425	563'431	5'200'856

Contreparties au compte de fonctionnement: 1 autres charges de personnel 2 prévoyance professionnelle

Fonds et donations 18

Fonds et donations (en francs)	Valeur 31.12.07	Mouvements 2008	Valeur 31.12.08
Fonds legs Berger	299'256	8'283	307'539
Fonds Handicapés	50'000	0	50'000
Fonds de secours	43'107	0	43'107
Fonds Umus	6'144	(415)	5'729
Total	398'507	7'868	406'375

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les fonds et donations affectés reçus dans l'année sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le produit puis la charge apparaissent distinctement dans le compte de fonctionnement.

Fonds propres 19

Réserves

Ne servant pas à couvrir des engagements exigibles à la date du bilan, les réserves sont assimilables à des fonds propres. Elles ont été constituées par des réserves en provenance des associations fondatrices et par des attributions à charge des exercices antérieurs dûment autorisées par le Conseil d'Etat.

En attente d'un accord avec l'Etat sur la répartition des réserves avant le 1^{er} janvier 2008, les réserves n'ont pas été modifiées.

Capital

Le capital se compose au 31 décembre 2008 :

- du capital de dotation (1999)
- des réserves transférées par les associations fondatrices (1999)
- de l'indemnité non dépensée.

L'article 36 al. 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF) et l'article 17 de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) prévoient en substance que les montants de subventions cantonales non dépensés sont restituables à l'Etat. Selon les arrêtés du 30 janvier 2008 et 28 janvier 2009, l'institution conserve 25% de son résultat annuel. Le solde reflétant la part restituable à l'Etat est comptabilisé dans les fonds étrangers, cf. note 13.

L'Etat a déjà demandé la restitution des subventions non dépensées correspondant aux résultats des exercices 2003 et 2004, au résultat de l'exercice 2005 et à une partie des résultats 2006 et 2007.

Réserves 20

Les réserves se décomposent comme suit :

Réserves	Salaires	Fonds de prévoyance	Mobilisable	Réserve de réévaluation
Réserves transférées par les associations fondatrices (1999)	5'673'975	1'800'000	0	0
Attributions cumulées de 1999 à 2007	7'327'540	200'000	1'348'411	0
Utilisations cumulées de 1999 à 2007	(2'398'765)	(922'085)	0	0
Attribution 2008	0	0	0	3'755'439
Utilisation 2008	0	0	0	(749'250)
Réserves au 31.12.2008	10'602'750	1'077'915	1'348'411	3'006'189

Variation des réserves	Valeur 31.12.07	Mouvements 2008	Valeur 31.12.08
Variation de la réserve pour salaires	10'602'750	0	10'602'750
Variation de la réserve fonds de prévoyance	1'077'915	0	1'077'915
Variation de la réserve mobilisable	1'348'411	0	1'348'411
Réserve de réévaluation ¹	0	3'006'189	3'006'189
Total	13'029'076	3'006'189	16'035'265

Contreparties au compte de fonctionnement: ¹ amortissements (Fr. 749'250.-)

Capital 21

La Fondation est dotée d'un capital initial de Fr. 100'000.- (article 4, chiffre 1 des statuts). Le capital de dotation a été libéré au 1^{er} janvier 1999 par la reprise des actifs et des passifs des associations fondatrices :

Capital y compris résultat 1998 (en francs)	1998
AGAD	2'024'988
APADO	1'175'546
FSASD	587'972
Capital de fondation	3'788'506

Les réserves se décomposent comme suit :

Capital (en francs)	2008	2007
Capital de donation	100'000	100'000
Réserves transférées par les associations fondatrices	3'688'506	3'688'506
Pertes et profits reportés	0	-1'191'019
Valorisation du stock 2007	96'058	0
Résultat de la période	581'021	1'191'019
Capital net	4'465'585	3'788'506

Indications complémentaires sur le compte d'exploitation

Variation de la provision pour pertes sur débiteurs (en francs)	Valeur 31.12.07	Mouvements 2008	Valeur 31.12.08
Total ¹	660'404	114'769	775'173

Contreparties au compte de fonctionnement: ¹ utilisation provision pour pertes sur débiteurs

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque la prestation a été délivrée à l'exception de la location des appareils de sécurité qui est facturée d'avance.

Indemnités et subventions

Les indemnités sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui enregistre les charges qu'elles couvrent. Une restitution d'indemnité cantonale est comptabilisée en déduction des produits si elle concerne une indemnité octroyée dans le même exercice comptable; elle est comptabilisée en charge exceptionnelle si elle concerne une indemnité octroyée dans des exercices comptables antérieurs. Les restitutions précitées (voir « Capital ») ont été comptabilisées comme suit:

Montant	Description	Comptabilisation
Fr. 2'371'845.-	Résultat des exercices 2003 et 2004	Charge en 2005
Fr. 9'343'347.-	Résultat de l'exercice 2005	Charge en 2006
Fr. 5'300'000.-	Résultat partiel de l'exercice 2006	Diminution de produit en 2006
Fr. 4'685'303.-	Résultat partiel de l'exercice 2007	Diminution de produit en 2007
Fr. 1'743'063.-	75% du résultat de l'exercice 2008	Diminution de produit en 2008

Dons et legs

Les dons et legs qui ne sont pas affectés par le donateur sont comptabilisés en produits sur l'exercice. Ils font l'objet d'une attestation adressée au donateur pour déduction fiscale (art 8 LIPP V).

Indemnités versées aux membres du conseil de fondation

Jetons de présence (en francs)	2008	2007
Total	146'220	139'604

Engagements hors bilan

Dépôts de valeurs des clients auprès des gérants des immeubles avec encadrement: Fr. 49'170.95 au 31 décembre 2008 (Fr. 48'792.60 au 31 décembre 2007).

L'insuffisance éventuelle de couverture des plans de prévoyance a fait l'objet d'une estimation chiffrée à Fr. 110'608'038.- sur la base de la situation au 31 décembre 2008, soit:

- pour la CIA: Fr. 16'174'065.- (Fr. 9'239'151.- au 31 décembre 2007)
- pour la CEH: Fr. 94'433'973.- (Fr. 34'731'082.- au 31 décembre 2007).

Les montants précités deviendraient exigibles en cas de rupture des conventions d'affiliation. Aucune provision n'est constituée dans les comptes de la FSASD pour couvrir ces engagements conditionnels ou pour couvrir l'éventuelle part du déficit technique des plans de prévoyance qui pourrait être mise à la charge de la fondation.

Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les couvertures d'assurance-incendie portent sur les valeurs:

Immobilisations corporelles (en francs)	2008	2007
Améliorations immobilières apportées aux locaux loués à l'avenue Cardinal-Mermillod 36	2'500'000	2'500'000
Matériel informatique	254'000	0
Mobilier divers et matériel technique en stock	1'835'000	1'835'000
Total	4'589'000	4'335'000

Parties liées

La FSASD se considère partie liée avec les partenaires cités dans la loi sur les centres d’action sociale et de santé (K 1 07) du 21 septembre 2001. Il s’agit :

- de l’Hospice général qui assure la prestation d’action sociale individuelle dans les centres
- des communes qui assurent la prestation d’action sociale communautaire.

Le coût des prestations informatiques est intégré dans les charges de la comptabilité et refacturé à l’Hospice général.

Facturation aux partie liées (en francs)	2008	2007
Prestations de téléphonie facturées par la FSASD :		
• à l’Hospice général	159’558	172’277
• à la DGCASS jusqu’à fin mai 2007	0	2’586
• aux communes	10’871	16’687
Salaires facturés par la FSASD à l’Hospice général pour des charges supportées en commun	64’458	62’945
Prestations informatiques facturées :		
• à l’Hospice général	2’073’545	3’084’426
Frais d’aménagement de locaux :		
• à la ville de Carouge	69’940	0



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de Fondation

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la **FSASD – FONDATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et à l'acte constitutif, ainsi qu'à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève.

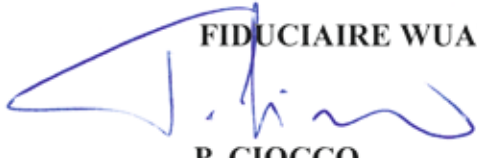
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance¹ (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 11 mars 2009

	
FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON S.A.	
P. CIOCCO	J.-P. LADISA
Expert-réviseur agréé	Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable	Réviseur responsable

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de fonctionnement
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

¹ L'entreprise de révision et l'entreprise soumise à audit assument de la même manière la responsabilité pour que l'indépendance de l'organe de révision à l'égard du client soumis à audit soit préservée. L'entreprise de révision a l'obligation d'identifier et d'évaluer les circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance (independence in appearance), et si celles-ci ne sont pas manifestement insignifiantes, de prendre les mesures de protection qui s'imposent pour supprimer ces menaces ou du moins pour les réduire à un niveau acceptable. De telles circonstances et relations ainsi que les mesures de protection prises doivent être publiées dans le rapport d'audit à l'assemblée générale.

Organisation

Membres du conseil de fondation

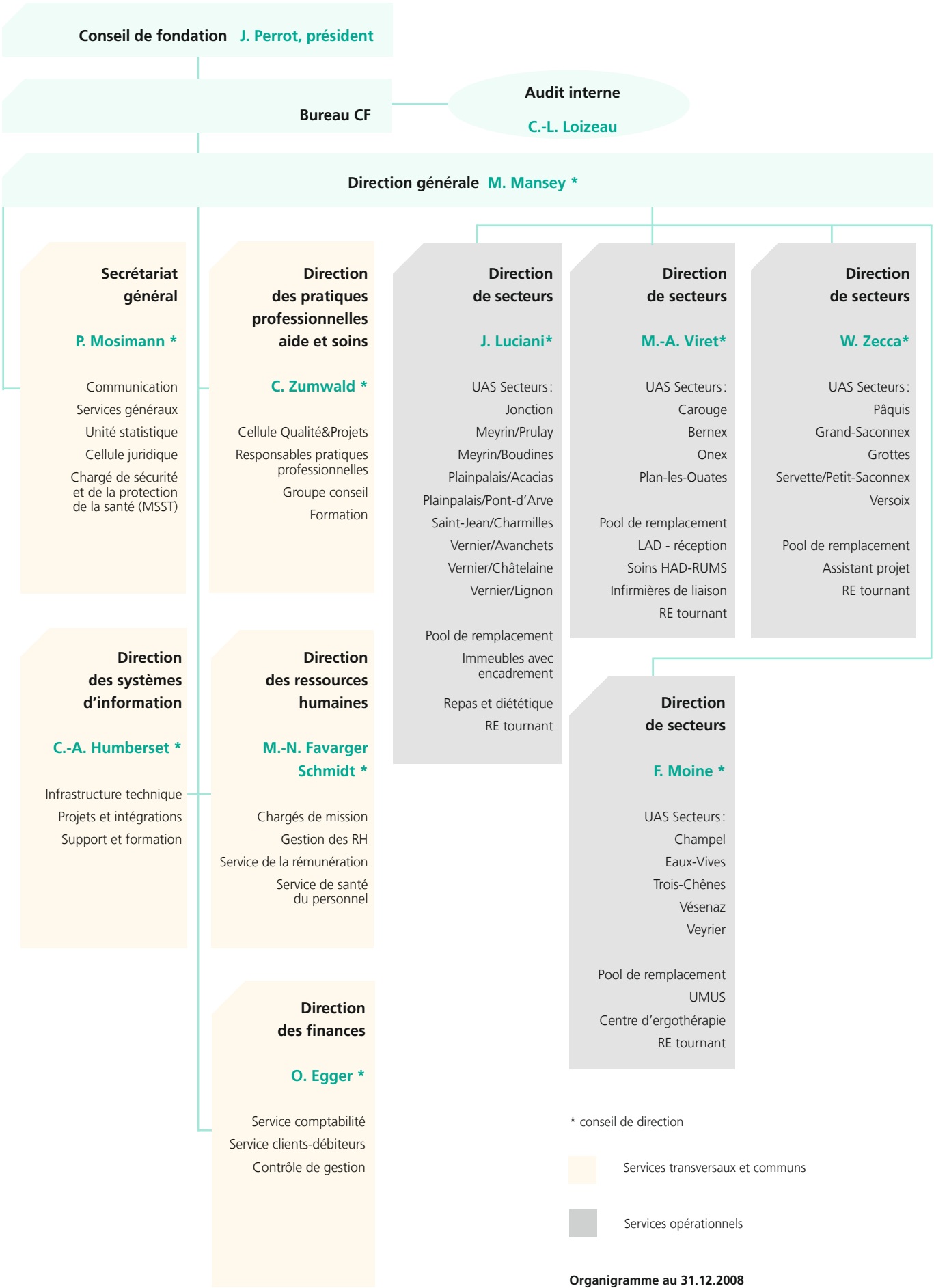
- M. Jacques Perrot, président *
- M. Bernard Yves Voltolini, vice-président *
- M. William-Henri Sunier, trésorier *
- M. Pierre Martin-Achard, secrétaire *
- M. Alain Charbonnier, membre
- Mme Marie-Rose Charvoz, membre
- M. François Comte, membre
- M. Roland Dami, membre
- Mme Christine Formaz, représentante du personnel
- Mme Marie-Claire Gendronneau, représentante du personnel
- M. Philippe Guéninchault, membre
- M. Alain Riesen, membre *
- M. Daniel-François Ruchon, membre
- M. Andreas Saurer, membre *
- M. Claude Torracinta, représentant des usagers

La direction générale assiste, à titre consultatif, aux séances du bureau et du conseil de fondation.

* membres du bureau de la fondation

Membres du conseil de direction

- M. Michel Mansey, directeur général
- M. Peter Mosimann, secrétaire général
- M. Olivier Egger, directeur des finances
- Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt, directrice des ressources humaines
- M. Claude-Alain Humberset, directeur des systèmes d'information
- Mme Jacqueline Luciani, directrice de secteurs
- Mme Florence Moine, directrice de secteurs
- Mme Marie-Andrée Viret, directrice de secteurs
- M. Walter Zecca, directeur de secteurs
- Mme Catherine Zumwald, directrice des pratiques professionnelles



Abréviations

AI	Assurance-invalidité
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics
ASSASD	Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
ASSC	Assistant en soins et santé communautaires
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAC	Centre administratif de Carouge
CASS	Centre d'action sociale et de santé
CE	Chargée d'évaluation
Centre	voir CASS
CMD	Centre de maintien à domicile
CPP	Commission des pratiques professionnelles
DES	Département de l'économie et de la santé
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DGCASSRS	Direction générale des CASS et du réseau de soins
DPP	Direction des pratiques professionnelles
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Emploi équivalent plein temps
FASe	Fondation pour l'animation socioculturelle
FRBT	Fédération romande de biotélégilance
FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
HAD	Hospitalisation à domicile
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
INM	Projet informatique nomade métiers
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
LAD	Ligne d'accueil des demandes
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
MDS	Minimum data set
MRP	Méthode de résolutions de problèmes
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
RAI	Resident Assesment Instrument
RDU	Revenu déterminant unifié
RUMS	Relais des urgences médico-sociales
SPC	Service des prestations complémentaires
UAS	Unité aide et soins
UMUS	Unité mobile d'urgences sociales

FSASD
Av. Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge
Tél. 022 420 20 00
Fax 022 420 20 01
e-mail: fsasd@fsasd.ch

Pour toute information complémentaire, s'adresser à:
Sylvie Vicat
Tél. 022 420 20 90
Fax 022 420 20 91
e-mail: svv@fsasd.ch
site Internet: www.fsasd.ch

© 2009 Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Genève
Conception, rédaction, réalisation : csm sa
Photos: Cynthia Jhaveri, Humberto Salgado, Sylvain Savolainen, Spitex Verband Schweiz – Alan Meier
Tirage: 1000 ex.
Nous remercions les clients et collaborateurs de la FSASD qui ont accepté d'être photographiés pour illustrer ce rapport.

